

Sermon du vendredi (Diffusé et distribué)

Daté du 11 de Muharram 1448h AH, correspondant au 26 juin 2026

Le Danger de la Corruption sur les Sociétés et les Individus

Certes, louange à Allah ! Nous Le louons, nous implorons Son aide et nous demandons Son pardon. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre les maux de nos propres âmes et contre nos mauvaises actions. Quiconque Allah guide, nul ne peut l'égarer, et quiconque Il égare, nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Unique et sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messenger. « **Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission (en tant que musulmans).** » [Sourate Al-Imran, verset 102]. « **Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom de qui vous vous implorez les uns les autres, et respectez les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement.** » [Sourate An-Nissa, verset 1]. « **Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes un immense succès.** » [Sourate Al-Ahzab, versets 70-71].

Ceci étant dit :

Certes, la parole la plus véridique est le Livre d'Allah le Très-Haut, et la meilleure guidée est celle de Muhammad ﷺ. Les pires des choses sont les innovations religieuses, car toute innovation est un égarement, et tout égarement mène au Feu.

Ô musulmans : Allah a envoyé Son Prophète Muhammad ﷺ après une longue interruption des messagers et l'altération des Livres sacrés, au sein d'une communauté plongée dans l'ignorance la plus totale et un égarement aveugle, incapable de distinguer le vrai du faux, ni le bien du mal. Le Très-Haut dit à ce sujet : « **C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre (les illettrés) un Messenger des leurs qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils fussent auparavant dans un égarement évident.** » [Sourate Al-Joumou'ah, verset 2]. Par son intermédiaire, Allah les a guidés hors de l'égarement et leur a ouvert les yeux après la cécité spirituelle. Ainsi, en suivant son appel, les âmes se sont purifiées et les cœurs se sont redressés grâce à la religion de l'Islam.

Certes, parmi les principes les plus nobles de l'Islam et ses enseignements les plus grandioses, que la mission du Prophète ﷺ est venue confirmer avec force tout en mettant en garde contre leur transgression, figurent l'interdiction de l'injustice et de la corruption (Al-Fasâd), ainsi que

L'obligation de les combattre. Le Très-Haut dit : « **Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle a été réformée.** » [Sourate Al-A'raf, verset 56]. Et Il dit également : « **Dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer la corruption, et saccager les cultures et le bétail. Et Allah n'aime pas la corruption.** » [Sourate Al-Baqarah, verset 205]. L'illustre savant Moujâhid (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit en commentant ce verset : (Lorsque l'homme s'efforce de semer la corruption sur terre, Allah retient la pluie du ciel, ce qui provoque la perte des cultures et la décimation du bétail.)

Chers musulmans :

Allah — Gloire et Pureté à Lui — a mis en garde contre le fait de semer la corruption sur terre et l'a blâmée sous toutes ses formes et manifestations : qu'il s'agisse de la corruption des âmes, des généalogies (la descendance), des biens, des esprits ou des religions. Il l'a comptée parmi les péchés les plus graves, et a décrété que ceux qui s'en rendent coupables méritent la malédiction et la menace du châtement du Détenteur de la puissance et de la vengeance. Le Très-Haut dit : « **Mais ceux qui violent le pacte d'Allah après l'avoir ratifié, rompent ce qu'Allah a ordonné d'unir et sèment la corruption sur la terre, ceux-là ont la malédiction et auront la mauvaise demeure.** » [Sourate Ar-Ra'd, verset 25].

Sachez que la forme de corruption la plus dangereuse, et celle dont le mal est le plus lourd de conséquences pour les sociétés et les individus, consiste à corrompre les croyances des gens et à semer la confusion dans leur religion, en propageant les innovations religieuses (Al-Bida') et en faisant la promotion de la perversité et de la débauche. Le Très-Haut dit : « **Et quand on leur dit : "Ne semez pas la corruption sur la terre", ils disent : "Au contraire, nous ne sommes que des réformateurs !"** » [Sourate Al-Baqarah, verset 11]. L'illustre savant Moujâhid (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit en commentant ce verset : (Lorsqu'ils commettent une désobéissance envers Allah et qu'il leur est dit : "Ne faites pas ceci ou cela", ils répondent : "Nous sommes plutôt sur la bonne voie et nous ne faisons que réformer.")

Chers musulmans : Sachez que parmi les tentations les plus dangereuses et les fléaux les plus nuisibles figure la corruption financière (Al-Fasâd Al-Mâlî). La législation islamique a fermement mis en garde contre ses conséquences funestes et ses effets dévastateurs. Le Très-Haut dit : « **Et sachez que vos biens et vos enfants ne sont qu'une tentation, et qu'une immense récompense se trouve auprès d'Allah.** » [Sourate Al-Anfal, verset 28]. De plus, Ka'b ibn 'Iyad (qu'Allah l'agrée) a rapporté : J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « **Certes, chaque communauté a sa propre tentation (source d'égarement), et la tentation de ma communauté est l'argent.** » [Rapporté par Al-Tirmidhi, qui a dit : Hadith Hasan Sahih].

Parmi les manifestations flagrantes de cette corruption financière figure la propagation des pots-de-vin (Al-Richwah). Jamais la corruption ne se propage au sein d'une société sans qu'elle n'en corrompe la conscience de ses membres et n'éteigne la lumière de la confiance en son sein. C'est pourquoi notre noble religion est venue avec de sévères mises en garde, et ses textes prophétiques portent une menace rigoureuse à l'encontre de quiconque s'adonne à la corruption ou la favorise. Allah le Très-Haut dit, en décrivant les caractéristiques des Juifs (qui ont transgressé Ses lois) : « **Ils sont attentifs au mensonge et consommateurs de gains illicites (Al-Souht).** » [Sourate Al-Ma'idah, verset 42].

Al-Hasan Al-Basri et Qatadah (qu'Allah leur fasse miséricorde) ont dit pour expliquer le terme « Al-Souht » : « Il s'agit du pot-de-vin. » Et d'après 'Abdullah ibn 'Amr (qu'Allah l'agrée) : « **Le Messager d'Allah ﷺ a maudit le corrupteur (celui qui donne le pot-de-vin) et le corrompu (celui qui le reçoit).** » [Rapporté par Abou Dawoud et Al-Tirmidhi, qui a dit : Hadith Hasan Sahih]. Or, la malédiction (Al-La'nah) signifie le bannissement et l'exclusion totale de la miséricorde d'Allah le Très-Haut. Quel profit espère donc obtenir, et quel gain peut bien attendre celui qui s'expose à la malédiction divine et se retrouve chassé de la miséricorde du plus Miséricordieux des miséricordieux ?

La corruption — ô serviteurs d'Allah — revêt diverses formes et apparences par lesquelles le Diable trompe les ignorants et ceux dont la foi est faible. Ils lui attribuent alors d'autres appellations afin de rendre licite cet argent pourtant illégitime. Parmi ces formes trompeuses : les "cadeaux" offerts aux fonctionnaires et aux employés. D'après Abou Houmayd Al-Sâ'idî (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ chargea un homme de la tribu des Bani Asad, nommé Ibn Al-Loutbiyyah, de collecter les aumônes (Zakat). À son retour, cet homme dit : « Ceci est pour vous (la Zakat), et cela m'a été offert en cadeau. » Le Prophète ﷺ monta alors sur le minbar, loua Allah, l'exalta, puis dit : « **Qu'a donc l'employé que nous envoyons en mission et qui vient ensuite nous dire : "Ceci est pour vous et cela m'a été offert" ? N'aurait-il pas pu rester assis dans la maison de son père ou de sa mère pour voir si on lui aurait offert des cadeaux ou non ? Par Celui qui détient mon âme entre Ses mains, nul d'entre vous ne s'empare d'une chose de manière illicite sans qu'il ne se présente le Jour de la Résurrection en la portant sur son cou !** » [Rapporté par Al-Boukhari et Muslim].

Serviteurs d'Allah : Parmi les autres formes de corruption financière figure le fait d'acquérir de l'argent par la tricherie, la fraude, le détournement de fonds (l'extorsion) ou d'autres procédés similaires. Allah le Très-Haut dit : « **Et ne consommez pas vos biens entre vous de manière illicite.** » [Sourate Al-Baqarah, verset 188].

L'Imam Al-Qortobi a dit dans son exégèse (Tafsir) : « Quiconque s'empare des biens d'autrui sans une autorisation légiférée par la religion, les a alors consommés de manière illicite. »

Certes, Allah — Puissant et Majestueux — a menacé les consommateurs de gains illicites du plus rigoureux des châtiments. Il a d'ailleurs révélé à leur sujet une sourate entière qui sera récitée jusqu'au Jour de la Résurrection. Le Très-Haut dit : « **Malheur aux fraudeurs ! Qui, lorsqu'ils font mesurer pour eux-mêmes par les gens, exigent leur pleine mesure, et qui, lorsqu'eux-mêmes mesurent ou pèsent pour les autres, leur causent une perte. Ceux-là ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités, en un jour terrible, le jour où les gens se tiendront debout devant le Seigneur de l'Univers** » [Sourate Al-Mutaffifin, versets 1-6]. De plus, Khawlah bint Qays Al-Ansariyyah (qu'Allah l'agrée) a rapporté : J'ai entendu le Prophète ﷺ dire : « **Certes, il y a des hommes qui puisent et disposent des biens d'Allah (les biens publics) sans aucun droit. À eux le Feu (l'Enfer) le Jour de la Résurrection.** » [Rapporté par Al-Boukhari].

Ô croyants : La propagation de la corruption n'est pas une simple dérive financière ou administrative. C'est une maladie incurable qui, lorsqu'elle frappe une nation, annonce sa ruine et précipite sa disparition. Aucune civilisation n'a dominé puis décliné et péri, sans que la corruption et l'injustice n'aient été les premiers outils de sa destruction. Le Très-Haut dit : « **La corruption est apparue sur la terre et sur la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains, afin qu'Allah leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont fait, peut-être reviendront-ils (vers le droit chemin).** » [Sourate Ar-Roum, verset 41].

Ô Allah ! Préserve-nous du haram (l'illicite) en nous accordant Ton halal (le licite), et enrichis-nous par Ta grâce afin que nous puissions nous passer de tout autre que Toi. Qu'Allah nous bénisse, vous et moi, à travers le Noble Coran, et qu'Il nous fasse profiter des versets et du sage rappel qu'il contient. Je dis ces paroles et je demande pardon à Allah pour moi et pour vous. Implorez donc Son pardon, car Il est assurément le Pardonneur, le Très Miséricordieux.

Seconde partie

Louange à Allah, Seigneur des mondes. J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, l'Unique, sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messenger. Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui, sa famille et ses compagnons.

Ceci étant dit :

Je vous recommande, ainsi qu'à moi-même, la piété (la crainte révérencielle) envers Allah le Très-Haut. Car celui qui craint Allah, Il le protège, le préserve et lui offre un refuge.

Chers musulmans : Certes, la communauté islamique n'a pas acquis sa supériorité et sa distinction parmi les nations en raison de son grand nombre ou de la puissance de ses équipements, mais elle l'a obtenue en se conformant aux ordres de son Seigneur et en assumant sa responsabilité : celle d'ordonner le bien, d'interdire le blâmable et de croire en Allah — Puissant et Majestueux. Le Très-Haut dit : « **Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes : vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah.** » [Sourate Al-Imran, verset 110].

Dès lors, le fait de réprover le blâmable n'est ni un acte surérogatoire (facultatif) ni un simple choix que l'on pratique à notre guise. C'est au contraire une obligation pour tous et la soupape de sécurité indispensable pour empêcher le navire de la société de sombrer. Si les corrupteurs et les insensés y ouvrent une brèche, et que les réformateurs et les sages se taisent, ils couleront tous ensemble. Mais s'ils leur saisissent les mains (pour les en empêcher), ils se sauveront et sauveront tout le monde.

C'est pour cette raison qu'il incombe à quiconque parmi vous aperçoit un acte blâmable ou une manifestation de corruption de s'assurer d'abord de la véracité de sa science, sans se laisser emporter par les illusions et les conjectures. Ensuite, qu'il s'empresse de le réprover et de le réformer par les moyens légitimes, en application de la parole du Prophète ﷺ : « **Quiconque d'entre vous voit un acte blâmable, qu'il le change de sa main. S'il ne le peut pas, alors par sa langue. Et s'il ne le peut pas, alors avec son cœur, et c'est là le plus faible degré de la foi.** » [Rapporté par Muslim, d'après le hadith d'Abou Sa'îd Al-Khoudrî, qu'Allah l'agrée].

Frères en Islam : Certes, se taire face aux corrupteurs et ne pas leur saisir les mains (pour les empêcher d'agir) annonce un châtement collectif, ainsi que la descente de la colère d'Allah et de Sa malédiction sur tout le monde. Le Très-Haut dit : « **Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas la foi ont été maudits par la bouche de David et de Jésus, fils de Marie. Cela, parce qu'ils**

désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres le blâmable qu'ils commettaient. Comme était détestable ce qu'ils faisaient ! » [Sourate Al-Ma'idah, versets 78–79].

Le fait de s'entraider dans la lutte contre la corruption, de protéger les valeurs de la société et de renforcer son intégrité constitue une obligation religieuse et un devoir national qui nous incombent à tous. Il nous appartient donc de prendre conscience de cette responsabilité et de faire bloc, comme un seul homme, dans la lutte contre la corruption en barrant la route aux corrupteurs. Gardons à l'esprit l'ordre du Prophète ﷺ dans sa parole : « **Secours ton frère, qu'il soit oppresseur ou opprimé.** » Un homme demanda alors : « Ô Messenger d'Allah, je le secours s'il est opprimé, mais s'il est oppresseur, comment puis-je le secourir ? » Le Prophète ﷺ répondit : « **En l'empêchant — ou en le retenant — de commettre l'injustice. C'est ainsi que tu le secours.** » [Rapporté par Al-Boukhari, d'après le hadith d'Anas ibn Malik, qu'Allah l'agrée]. De plus, Abou Bakr Al-Siddîq (qu'Allah l'agrée) a dit : (Ô hommes ! Vous lisez ce verset : « **"Ô les croyants ! Vous êtes responsables de vous-mêmes ! Celui qui s'égare ne vous nuira point si vous prenez la bonne voie"** » [Sourate Al-Ma'idah, verset 105]. Or, j'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire : « **Certes, lorsque les gens voient un oppresseur et ne lui saisissent pas les mains (pour l'arrêter), Allah est sur le point de les envelopper tous de Son châtiment.** » [Rapporté par Al-Tirmidhi, qui a dit : C'est un hadith Sahih]. Et dans une autre version : « **Par Celui qui détient mon âme entre Ses mains, vous ordonnerez très certainement le convenable et vous interdirez très certainement le blâmable, sinon Allah sera sur le point d'envoyer contre vous un châtiment de Sa part. Vous L'invoquerez alors, mais Il ne vous exaucera plus.** »

Ô Allah ! Prie et salue Ton serviteur et Prophète Muhammad, et agréé ô Allah tous ses compagnons, ainsi que nous en leur compagnie par Ta miséricorde, ô le plus Miséricordieux des miséricordieux. Ô Allah ! Aide-nous à T'évoquer, à Te remercier et à Parfaire Ton adoration. Ô Allah ! Sois avec nous et ne sois pas contre nous, accorde-nous la victoire et ne la donne pas à nos dépens, guide-nous et facilite-nous la voie de la guidée. Ô Allah ! Préserve le Koweït et son peuple de tout mal et de toute animosité, et fais que ce pays soit sûr, paisible, ainsi que le reste des pays musulmans. Ô Allah ! Accorde la réussite à notre Émir et à son Prince héritier dans ce que Tu aimes et agréés, et saisis-les par le toupet pour les guider vers la piété et la bienfaisance.

Et notre dernière invocation est : Louange à Allah, Seigneur de l'Univers.

Comité pour la préparation du Sermon du vendredi modèle